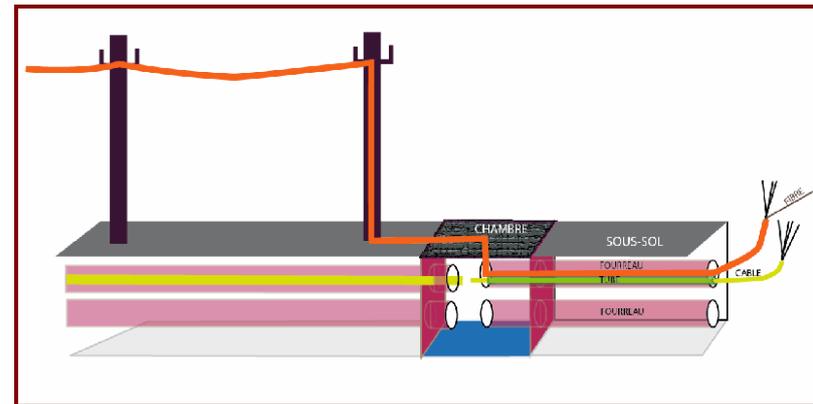
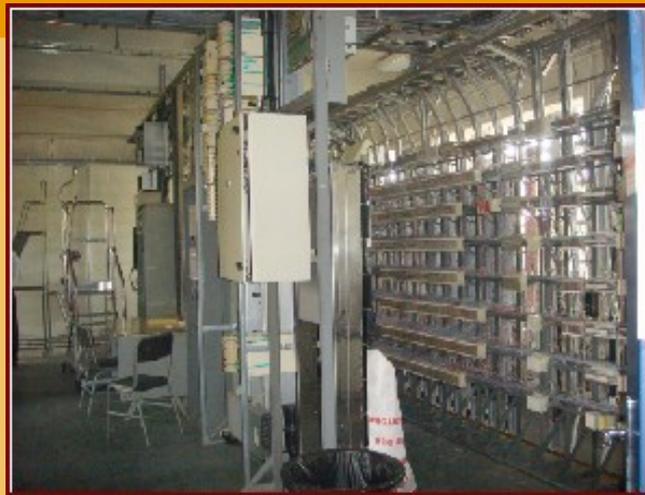


# Standardisation Aménagement Numérique des Territoires

## Infrastructures de communications électroniques



**Pierre Werny**  
Secrétariat de la COVADIS  
**Amandine Lafferrairie**  
Conseil Régional Aquitaine

1. Analyse de l'appel à commentaires
2. Avis du pôle Aménagement Numérique des Territoires (CETE de l'Ouest)
3. Suite à donner au projet de standardisation



- Durée : 1,5 mois
  - Publicité sur [www.cnig.gouv.fr](http://www.cnig.gouv.fr) + réseau ANT
  - 36 commentaires (modèle + implémentation)
  - 5 services participants\* + retours directs CRA
    - 1 bureau d'études
    - 1 communauté d'agglomération
    - 1 région
    - 1 département
    - Pôle ANT du CETE de l'Ouest
- \* D'autres services ont pu consulter l'appel à commentaires sans rajouter d'observations si elles y figuraient déjà.

- Principales remarques
  - Redondance des informations relatives à une même géométrie (ARTERE, CABLE, TRANCHEE) répliquées au niveau de chaque entité
  - Implémentation du modèle conceptuel au niveau de la base de données POSTGIS GR@CE Aquitaine
  - Peu de remarques sur la définition des concepts et sur les attributs choisis
  - Peu de remarques sur les types énumérés



- Géométrie
  - Non répliation de la géométrie au niveau des tables FOURREAU, SOUS-TUBAGE, CABLE : Référence à la géométrie de l'ARTERE
- Applicatif
  - Mise à disposition de nouvelles fonctionnalités permettant de faire des analyses sur le réseau
- Attributs et types énumérés
  - Suppression de quelques attributs (refPlanche)
  - Changement de statut : Obligatoire / Facultatif
- Zone de couverture : définition d'une table de zone de couverture d'un nœud

- Appel à la temporisation et à la prudence
  - La démarche se fonde sur un dispositif réglementaire partiellement annulé suite à un recours devant le Conseil d'Etat)
  - Les nouveaux décrets et arrêtés sont en cours de finalisation (mais un nouveau recours n'est pas à exclure)

**« Il est nécessaire que la standardisation des données infrastructure et réseaux soit compatible avec la structure de données réglementaires. Cette dernière n'étant pas publiée, la standardisation définitive doit être temporisée jusqu'à la publication des textes »**

- Prise en compte nécessaire du modèle conceptuel (à définir) de données SI des opérateurs pour une gestion globale des données (Infrastructures et opérateurs).  
Deux approches
  - « Compléter le modèle standard de manière à permettre l'accueil des données nécessaires au SI, pour une gestion globale des données »
  - « Standardiser en parallèle les données "infrastructures et réseaux" et les données "SI" de manière à garantir leur compatibilité même si elles sont gérées de manière dissociée »

- Le besoin en standardisation des données infrastructures et réseaux est pressant
  - Nécessité d'élargir la standardisation en impliquant plus de collectivités territoriales (le standard actuel est trop porté par la Région Aquitaine pionnière et motrice)
  - Nécessité d'élargir le standard aux données SI opérateur

Proposition de participation du CETE de l'Ouest à une nouvelle démarche de standardisation.

1. La COVADIS entérine le standard en version 1.0 pour servir de référence aux collectivités territoriales
2. La COVADIS étudiera une révision du standard suite à :
  - la parution des textes réglementaires
  - la disponibilité du modèle de données SI des opérateurs
  - la saisine par d'autres collectivités

